



l'agence  
métropolitaine  
des déchets  
ménagers



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Réunion du Comité syndical du 22 octobre 2021

# SOMMAIRE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021** **page 2**

**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL** **page 16**

- Séance du 22 octobre 2021

**RENDU-COMPTÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION  
DU COMITÉ SYNDICAL** **page 40**

Prises par le Président du Syctom de septembre 2021 à octobre 2021 conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu de la délibération C 3641 du 9 octobre 2020.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU COMITE SYNDICAL  
DU 24 SEPTEMBRE 2021**

## PRESENTS

M. BACHELAY		Boucle Nord de Seine
M. BADINA-SERPETTE		Paris
Mme BARODY-WEISS	Vice-Présidente	Grand Paris Seine Ouest
Mme BELHOMME		Vallée Sud Grand Paris
M. BLOT		Vallée Sud Grand Paris
M. BOUAMRANE	Vice-Président	Plaine Commune
M. BOUYSSOU	Vice-Président	Grand Orly Seine Bièvre
Mme BROSEL	Vice-Présidente	Paris
M. BUDAKCI		Paris Est Marne et Bois
M. CADEDDU	Vice-Président	Paris Est Marne et Bois
M. CARRATALA	En suppléance de M. TORO	Grand Paris Grand Est
M. CESARI	Président	Paris Ouest La Défense
M. CHEVALIER		Grand Paris Seine Ouest
M. CHIAKH		Grand Orly Seine Bièvre
Mme CROCHETON-BOYER	Vice-Présidente	Paris Est Marne et Bois
M. DAVIAUD		Paris
M. DELEPIERRE	Vice-Président	CA Versailles Grand Parc
Mme DESCHIENS		Paris Ouest La Défense
M. DUPREY	Vice-Président	Plaine Commune
Mme DU SARTEL	En suppléance de M. BERDOATI	Paris Ouest La Défense
Mme EL AARAJE		Paris
M. EL KOURADI	Vice-Président	Paris Terres d'Envol
M. FAUCONNET		Grand Paris Grand Est
M. FRANCHI		Paris Ouest La Défense
M. GENESTIER		Grand Paris Grand Est
M. GOVCIYAN		Paris
Mme HERRATI		Grand Orly Seine Bièvre
M. JAMET-FOURNIER		Paris
Mme LAHOUASSA		Paris
M. LASCOUX		Est Ensemble
M. LAUSSUCQ	Vice-Président	Paris
Mme LAVILLE		Paris
M. LECOURT	En suppléance de M. HANOTIN	Plaine Commune
Mme LECOUTURIER		Paris
M. LEJEUNE		Est Ensemble
M. LETISSIER	Vice-Président	Paris
Mme MABCHOUR		Paris Terres d'Envol
M. MATHIOUDAKIS	En suppléance de M. BAGUET	Grand Paris Seine Ouest
Mme MENDES		Paris Terres d'Envol
Mme MONTSENY		Vallée Sud Grand Paris
M. PAIN		CA Versailles Grand Parc

Mme PRIMET		Paris
Mme PULVAR		Paris
M .RAIFAUD		Paris
M. REDLER		Paris
Mme REIGADA		Vallée Sud Grand Paris
M. SANTINI	Vice-Président	Grand Paris Seine Ouest
Mme SEBAIHI	Vice-Présidente	Grand Orly Seine Bièvre
M. SIMONDON	Vice-Président	Paris
M. SITBON		Paris
Mme VASA		Paris
M. VAUGLIN		Paris

#### ABSENTS EXCUSÉS

Mme ABOMANGOLI		Est Ensemble
M. BOHBOT		Paris
M. BOULARD		Paris
Mme BAKHTI-ALOUT		Est Ensemble
Mme COULTER		Paris Ouest La Défense
M. CANAL		Paris
M. CHICHE		Paris
M. COUMET		Paris
Mme CLAVEAU		Grand Paris Grand Est
M. DUMONT		Paris Ouest La Défense
Mme GARNIER		Paris
M. GORY		Est Ensemble
M. FERREIRA		Paris Terres d'Envol
Mme KOUASSI		Paris
M. LAMARCHE		Est Ensemble
M. MESSOUSSI		Plaine Commune
M. MARSEILLE		Grand Paris Seine Ouest
Mme TERLIZZI		Paris
Mme TOLLARD		Paris Est Marne et Bois
Mme SPANO		Grand Orly Seine Bièvre
M. SOFI		Grand Orly Seine Bièvre

#### ABSENTS AYANT DONNÉ

##### POUVOIR

M. AQUA	Paris	a donné pouvoir à Mme PRIMET
M. BEN MOHAMED	Grand Orly Seine Bièvre	a donné pouvoir à M. LETISSIER
M. CHIBANE	Plaine Commune	a donné pouvoir à Mme SEBAIHI
M. DAGNAUD	Paris	a donné pouvoir à M. SITBON
Mme DATI	Paris	a donné pouvoir à M. LAUSSUCQ
M. GILLET	Paris	a donné pouvoir à Mme PRIMET

M. JABOUIN	Grand Orly Seine Bièvre	a donné pouvoir à Mme HERRATI
Mme KOMITES	Paris	a donné pouvoir à Mme BROSSEL
M. LE GAC	Boucle Nord de Seine	a donné pouvoir à M. CHEVALIER
Mme LIBERT-ALBANEL	Paris Est Marne et Bois	a donné pouvoir à Mme CROCHETON-BOYER
Mme MAGNE	Paris Est Marne et Bois	a donné pouvoir à Mme CROCHETON-BOYER
M. PELAIN	Boucle Nord de Seine	a donné pouvoir à M. SANTINI
M. PERNOT	Plaine Commune	a donné pouvoir à M. DUPREY
Mme PETIT	Paris	a donné pouvoir à M. RAIFAUD
M. PINARD	Boucle Nord de Seine	a donné pouvoir à M. CADEDDU
M. THEVENOT	CA Versailles Grand Parc	a donné pouvoir à M. CESARI
Mme ZOUAOUI	Boucle Nord de Seine	a donné pouvoir à M. BOUYSSOU

**Le Président** constate que les conditions de quorum sont réunies, ouvre la séance, remercie les délégués de leur présence en visioconférence et précise que le vote électronique à distance sera réalisé avec l'application QuizBox.

Le cap de la première année de la mandature vient d'être franchi. Une nouvelle dynamique a pu être initiée au Sycotm, et il convient de remercier l'ensemble des acteurs et élus impliqués, notamment Colombe BROUSSEL, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et tous les membres du Comité stratégique.

Grâce à cette action commune, nous avons réussi quelques paris, dont celui de la nouvelle phase du projet de Romainville, celui du vote du budget permettant de faire face aux diverses obligations, avec une hausse modérée. La démarche ne s'est pas révélée facile et a suscité de vrais débats au sein des collectivités adhérentes du Sycotm. Néanmoins, le sens des responsabilités a permis de surmonter les difficultés et d'avoir un budget équilibré qui permet de maintenir l'outil industriel et d'ouvrir des perspectives pour les futurs investissements.

En à peine une année, des avancées importantes sont à noter grâce à l'action des délégués syndicaux, des élus et des représentants de l'administration du Sycotm.

**Le Président** se félicite d'avoir à ses côtés Martial LORENZO, Directeur Général des Services sortant et Denis PENOUEL, appelé à lui succéder.

### **1 : Adoption du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 18 juin 2021**

**Monsieur LETISSIER** profite d'un ordre du jour assez « léger » pour revenir sur un sujet évoqué lors du dernier Comité, celui de l'infrastructure de Gennevilliers.

L'équipement industriel se veut stratégique pour permettre le développement de la filière des biodéchets. À ce titre, des remerciements doivent être adressés au personnel du Sycotm pour son implication dans l'excellent séminaire organisé dernièrement sur cette thématique des biodéchets.

À Gennevilliers, il est question de désigner le futur concessionnaire ou délégataire à la fin de l'année. Une gouvernance un peu plus ouverte serait la bienvenue sur cet équipement au regard des nombreux enjeux qui se présentent, qu'ils soient industriels, sociaux ou environnementaux.

Lors du dernier Comité syndical, il a été dit qu'une proposition de gouvernance un peu élargie serait émise, supposant la représentation de l'ensemble des groupes politiques. La question vise à savoir si la réflexion a progressé et si une proposition peut être faite ces prochains jours.

Le sujet est important, du fait de la nécessité d'assurer un suivi large et consensuel.

**Le Président** indique qu'il souhaite s'appuyer sur le Comité stratégique, au sein duquel siègent toutes les représentations politiques. Il peut être élargi aux acteurs locaux, à l'instar du maire de Gennevilliers et du Président du territoire. Il sera ainsi possible de nourrir une discussion approfondie sur l'installation industrielle, susceptible d'impacter le secteur de Gennevilliers, et sur la démarche en elle-même, qui reprend l'ensemble des besoins identifiés. L'opérateur choisi devra épouser l'état d'esprit du Sycotm.

Si un problème de représentation se posait au sein du Comité stratégique, dès l'instant où un délégué syndical se montrait plus favorable à un projet qu'un autre, il serait envisageable d'intégrer un, deux ou trois délégués supplémentaires, en respectant les équilibres des sensibilités, afin que tous ceux qui se sentent les plus concernés puissent s'exprimer. Si des réunions *ad hoc* se justifient, elles seront organisées.

Le vœu est d'exercer une présidence transparente, dans laquelle chacun est en mesure de s'exprimer, sans crainte de vexer telle ou telle sensibilité politique. La question des biodéchets et de la méthanisation mérite de passer outre les simples équilibres politiques.

Le débat restera ouvert, sous l'égide du Comité stratégique, qui représente le pacte de gouvernance. Une réunion sera prochainement proposée aux acteurs concernés.

**Monsieur DUPREY** souhaite pour sa part aborder le sujet de la perspective des contrats d'objectifs territoriaux, accueillis avec beaucoup d'enthousiasme. Cette perspective reste très attendue, notamment dans le territoire de Plaine Commune.

La multiplication par deux du budget dévolu aux politiques de prévention y a été accueillie très favorablement. Au-delà, un impératif se fait jour sur la réduction rapide du volume des déchets produits dans la zone du Syctom. C'est d'abord un impératif d'adaptation de la production à la future capacité de traitement. La baisse de la capacité d'incinération de l'unité d'Ivry justifie de faire preuve d'anticipation. Il faut aussi mentionner l'enjeu financier, traduit par une augmentation successive de 6 % et de 6 %, plutôt que 12 % en une seule fois, lors du dernier vote du budget. Le futur coût du traitement des déchets devra être maîtrisé.

Le territoire de Plaine Commune, qui produit davantage de déchets que les autres et les valorise moins du fait d'un tri moins rigoureux, attend un accompagnement spécifique par rapport à ces objectifs territoriaux. Bon nombre de territoires, aux caractéristiques socio-démographiques similaires, sont également dans l'attente. Le sujet apparaît très prégnant.

**Le Président** indique que les autres territoires, qui n'affichent pas la même sociologie, expriment la même attente. La solution passe par un véritable partenariat, débouchant sur un accord contractuel selon les contrats d'objectifs. Jusqu'à présent, le Syctom et les territoires n'ont peut-être pas encore envisagé cette perspective de travail commun. La rencontre avec chacun des Présidents a suivi l'ambition de bâtir une démarche nouvelle. Cette démarche consiste, pour le Syctom, dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun, à devenir un vrai partenaire des territoires. Il s'agit d'identifier les difficultés, les besoins et les spécificités des territoires.

Il reste aujourd'hui un Président de territoire à rencontrer. Le sujet des contrats mérite la mise en place d'un groupe de travail spécifique. L'administration a déjà beaucoup progressé et reste en contact avec ses homologues territoriaux. Un projet naît de la démarche. Lorsque le « squelette » du contrat d'objectifs, décliné pour chaque territoire, mais aussi dans globalité, aura été façonné, la réunion *ad hoc* permettra de progresser.

La question de la capacité de bâtir ensemble ce projet reste posée. C'est la raison pour laquelle il semblerait opportun que les commissions travaillent autrement, en privilégiant les actions en amont par rapport au Comité syndical. Le travail partenarial mené au sein des commissions pourrait

permettre d'apporter des avis structurés. Il ne s'agit pas de reprendre le travail sur les dossiers en cours, mais d'adopter une position de perspective et de prospective.

Le prochain dialogue avec les Présidents de commissions permettra de lancer cette phase nouvelle.

**Madame SEBAIHI** rappelle que la deuxième phase de l'usine d'Ivry entre dans un moratoire en place depuis déjà deux ans et envisagé pour trois ans. Il est assez inquiétant de constater qu'aucun calendrier de travail ou de scénarios n'ait été proposé. Il permettrait pourtant d'éviter l'UVO qui se profile sur le site d'Ivry Paris XIII. Jusqu'à présent, les questionnements ont porté sur le tonnage de la première partie de l'usine, sans scénario alternatif sur l'UVO.

La municipalité d'Ivry s'est opposée à la mise en œuvre de l'UVO et, sans scénario alternatif, le risque serait de privilégier l'UVO. Le souhait est donc de réfléchir aux différentes perspectives alternatives.

Madame SEBAIHI partage l'avis émis par le Président sur l'implication des commissions en amont du Comité syndical. Elles doivent permettre de préparer les dossiers. Chacun peut ainsi prendre en main l'ensemble des dossiers et voter de manière éclairée sur les décisions prises.

**Le Président** indique avoir engagé la discussion avec le maire d'Ivry, les représentants des territoires et Madame SEBAIHI afin d'observer la possible évolution du projet, aujourd'hui arrêté par le moratoire. L'UVO ne s'imposera pas contre l'avis des acteurs locaux. Il n'est pas souhaité d'engager une lutte intestine à grand renfort de procédures juridiques. La démarche se veut claire.

Aujourd'hui, la réflexion des acteurs locaux s'oriente vers une opposition à l'UVO. En conséquence, l'UVO ne verra pas le jour. Il convient donc d'imaginer et de valider une solution alternative. Les discussions appelées à être menées au Syctom ne se limitent d'ailleurs pas à l'unité d'Ivry. Elles s'attachent à l'ensemble du dispositif et aux collectivités dans leur relation aux ordures ménagères et aux biodéchets.

Le moratoire ne sert donc pas de masque pour camoufler la décision consistant à privilégier l'UVO en l'absence d'alternative. Le projet est bien de bâtir un nouveau projet et de le partager avec l'ensemble des parties.

**Monsieur LASCoux** partage pleinement les propos tenus par Monsieur DUPREY. Le territoire Est Ensemble se montre inquiet, avec le sentiment de se retrouver dos au mur face aux perspectives de baisse de la capacité d'incinération et aux tonnages, qui augmentent fortement. La crise sanitaire s'est accompagnée, dans le périmètre du Syctom, d'une forte baisse de la masse des déchets, mais le territoire Est Ensemble a constaté pour sa part une légère augmentation. Cette situation impose des innovations et des solutions pertinentes. Relever un tel défi de réduction des déchets passe par la mise en place d'une vraie transition écologique, avec la possibilité d'installer une économie circulaire. Aujourd'hui, même si les moyens dédiés à la prévention ont été doublés, il reste de nombreuses initiatives à accompagner afin qu'elles se développent rapidement. Les aides en faveur de ces structures et des acteurs de l'économie sociale qui s'engagent dans le domaine du déchet méritent d'être davantage soutenues.

La Commission Économie circulaire doit véritablement porter ces nouveaux projets, face aux défis qui s'annoncent. Le projet de pôle d'excellence sur l'économie circulaire lié à l'unité de Romainville appelle un démarrage rapide. Il est à souhaiter que la concertation avec tous les acteurs du territoire puisse reprendre à ce titre.

**Le Président** partage les propos qui viennent d'être tenus et dit comprendre les inquiétudes exprimées par chacun des représentants des territoires. La volonté est d'être en mesure d'affronter les défis à court ou moyen terme. La prise de conscience est apparue à travers la question des tonnages du traitement séparé des biodéchets, même si d'autres sujets entrent également dans la prise en considération.

La chaîne du traitement est globale et justifie le déploiement de tous les outils à disposition, y compris les outils locaux. Il s'ensuit des conséquences financières puisque le recours à ces outils locaux génère une inflation du prix des traitements à la tonne. Cette question financière sera d'ailleurs débattue au Comité stratégique et au Bureau.

Il convient également d'établir des liens plus solides avec les territoires sur l'ensemble des dispositifs permettant de baisser les tonnages. Pour rappel, le doublement des mesures financières en faveur de la pédagogie et des messages envers les concitoyens a été voté. La démarche n'empêche pas d'ouvrir la discussion avec les territoires sur la collecte. Le Syctom n'est pas acteur de la collecte, mais il ne doit pas s'en désintéresser pour autant puisque la collecte génère des conséquences immédiates sur les traitements et les refus de tri. Le bon geste est l'un des éléments pour éviter ce refus de tri.

Il reste des efforts considérables à accomplir, à la condition de respecter les capacités financières mises à disposition. Les budgets doivent permettre de tenir des objectifs tels que ceux qui viennent d'être soulignés.

**Monsieur BOUYSSOU** souhaite que le débat général, qui vient de s'installer en séance, soit préparé en amont afin de proposer des alternatives sérieuses et de nourrir les discussions. Des sujets aussi importants ne peuvent pas être abordés sans préparation préalable.

Les échanges depuis le début de la séance indiquent que le Syctom adopte la bonne voie stratégique, c'est-à-dire la mise en cohérence de différents sujets, dont celui des outils industriels. Le déficit de traitement s'établira à 200 000 tonnes en 2026. La solution passe par deux dynamiques : la capacité de traitement du Syctom et la possibilité de mettre en œuvre le tri des biodéchets à la source afin d'établir les filières nécessaires.

Le projet alternatif à l'UVO dépend certainement de ces deux dynamiques, à la condition de pouvoir proposer une alternative technique et d'orientation. Elle doit passer par les contrats d'objectifs avec les territoires et par une réponse industrielle, ou pas, du Syctom.

**Le Président** estime également qu'il convient de déterminer le projet avant de l'ouvrir au débat.

**Madame BROSEL** rejoint les propos de Monsieur BOUYSSOU sur le chemin stratégique. Une partie des échanges met en lumière le besoin de progresser plus concrètement sur les contrats d'objectifs territoriaux. Les exécutifs municipaux et des Etablissements Publics Territoriaux (EPT) ont commencé à définir des stratégies, qui permettent de mettre en convergence des politiques publiques, en articulation avec le Syctom. Il s'avère aujourd'hui nécessaire de rendre opérationnelles les stratégies définies et votées dans ces exécutifs locaux.

**Le Président** considère que les relations avec les territoires ont suffisamment évolué pour initier le travail sur la définition d'un contrat d'objectifs. La démarche se poursuit avec les acteurs concernés et le Comité stratégique.

*Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 18 juin 2021 est adopté à l'unanimité.*

## **2 : Rendu-compte des délibérations prises par le bureau par délégation du comité syndical**

*L'assemblée en prend acte.*

## **3 : Rendu-compte des décisions prises par le président par délégation du comité syndical**

*L'assemblée en prend acte.*

## **4 : Installation de nouveaux membres**

**Le Président** rappelle que ces désignations sont les conséquences directes d'un certain nombre de mouvements opérés dans les territoires, liés en grande partie aux dernières élections.

Sont installés :

- en tant que délégué titulaire : Monsieur Mathieu HANOTIN, en lieu et place de Madame Nidal AKIYAW (EPT Plaine Commune) ;
- en tant que délégué(e)s suppléant(e)s : Monsieur Stephen LECOURT, en lieu et place de Monsieur Philippe MONGES et Madame Florence LAROCHE (EPT Plaine Commune).

***La délibération n° 3747 est adoptée à la majorité des voix, soit 67 voix pour et 1 abstention.***

## **5 : Approbation du retrait de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc du Syctom**

**Monsieur PENOUEL** indique que la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a fait part de son souhait de se retirer du Syctom afin d'accéder aux installations du SIDOMPE. Le Comité du Syctom a défini un calendrier approximatif de sortie de Versailles Grand Parc ainsi que les conditions de cette sortie lors de sa délibération du 7 novembre 2019, ayant fait l'objet d'une convention. Aujourd'hui, le calendrier se précise et la sortie de Versailles Grand Parc interviendrait le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette délibération permet d'acter ladite sortie. Il est demandé d'approuver le retrait de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

La suite de la procédure conduira le Syctom à informer ses membres adhérents de ce retrait aux fins d'approbation. Une période de trois mois sera proposée afin de permettre les délibérations dans les différentes instances. En l'absence de délibération, la décision sera réputée défavorable. Dans une

telle perspective, le Syctom sollicitera le Préfet de région afin de procéder à la signature d'un arrêté préfectoral, démarche qui clôturera la procédure.

**Le Président** ajoute que les trois communes concernées rejoindront les 116 communes des Yvelines qui dépendent déjà du secteur du SIDOMPE. Pour information complète du Comité syndical, le retrait des trois collectivités se soldera par une soule financière, qui correspond au paiement des engagements pris au titre des investissements du Syctom. Le montant total s'établit à 6,9 M€. Il convient d'acter ce choix.

**Monsieur RAIFAUD** s'enquiert des éventuelles conséquences pour la gouvernance du Syndicat, dès lors que des représentants de Versailles Grand Parc appartenaient au Bureau du Syctom.

**Le Président** estime qu'il reste encore un peu de temps avant de préciser cet aspect. Le Bureau se constituera selon le calcul des groupes, au regard des 87 communes restantes au lieu des 90. Le calcul pourra également tenir compte de la formule des nouveaux statuts.

**Madame SEBAIHI** revient sur la pénalité de près de 7 M€ infligée à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et s'interroge sur les conséquences financières d'un tel retrait pour les recettes du Syctom.

**Le Président** répond que le Syctom ne perdra plus d'argent du fait de l'éloignement de Versailles Grand Parc par rapport aux centres de traitement du Syctom, qui génère des coûts de traitement importants. En matière logistique et politique sur la capacité du Syctom à être un acteur important du territoire francilien, il aurait été préférable que la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc reste adhérente au Syndicat.

**La délibération n° 3748 est adoptée à l'unanimité des voix, soit 70 voix.**

## **6 : Approbation du retrait du Syctom du Forum Métropolitain du Grand Paris**

**Le Président** rappelle que le Syctom participait au Forum Métropolitain du Grand Paris, à l'instar d'autres syndicats franciliens. Certaines collectivités ont annoncé leur retrait. Le Forum a été envisagé à l'origine pour débattre de l'organisation du territoire métropolitain et de la Métropole du Grand Paris. La création de la Métropole a de fait annihilé une partie de l'intérêt du Forum. Depuis, le Forum ne semble pas avoir trouvé une nouvelle voie en continuant d'adopter une posture de questionnement. Son activité apparaît de moins en moins marquée, en retrait des collectivités.

Les collectivités locales peuvent considérer que le Forum permet toujours le débat sur l'avenir institutionnel de la Métropole. Pour sa part, le Syndicat n'a pas vocation à participer à ces discussions dès lors que son objet social échappe au débat politique.

Sans utilité directe pour le Syctom, il est proposé de quitter le Forum Métropolitain du Grand Paris. L'économie financière est symbolique, à hauteur de 7 000 €. Néanmoins, il convient de faire preuve d'une certaine cohérence sur le fait de ne plus participer au Forum. Il pourrait en effet être reproché au Syndicat d'apporter son financement sans participation.

**Monsieur BOUYSSOU** constate que le sujet est abordé pour la première fois et mérite quelques remarques. Effectivement, il convient de s'interroger sur la pertinence de la présence d'un syndicat interterritorial au Forum. Cependant, la diversité des opinions politiques sur l'avenir de la Métropole n'éloigne pas le Sycotom des réflexions. À travers la loi MAPTAM, le Sycotom est passé du statut de syndicat intercommunal à celui de syndicat interterritorial. Les échanges tenus à l'ouverture de la séance ont montré à quel point le nouveau lien avec les territoires en construction pose des problématiques de tous ordres, qu'elles soient techniques, de mobilisation ou d'appropriation des nouvelles compétences transférées. Si la décision consiste à se retirer du Forum métropolitain, l'asphyxie financière n'est pas toujours la meilleure manière de procéder d'un point de vue stratégique et d'équité politique. Il serait souhaitable qu'une décision collective soit prise au sein du Forum pour savoir s'il convient de détruire l'outil plutôt que de le faire progressivement, en grignotant les aspects financiers.

Pour cette raison, Monsieur BOUYSSOU indique qu'il votera défavorablement.

**Monsieur CHEVALIER** représente le Sycotom au Conseil du CNR (Cercle National du Recyclage), dont il est le Vice-président. Le CNR a tenu son forum la semaine précédente à Rouen. Les échanges avec les représentants de l'ADEME et du ministère ont permis de faire valoir les interrogations relatives à l'évolution de la TGAP, à la règlementation et aux possibilités d'obtention des subventions compte tenu des délais supplémentaires liés à la crise sanitaire. Pour rappel, le CNR regroupe 25 millions d'habitants concernés par la collecte, le traitement et le tri des déchets.

**Le Président** rappelle que le Sycotom participe à divers cercles de réflexion à tous les niveaux. Il serait à ce titre opportun de diffuser un mémo à l'ensemble des collègues du Syndicat afin que chacun soit informé des initiatives menées.

En réponse à l'intervention de Monsieur BOUYSSOU, le Président du Forum a adressé une lettre aux acteurs qui contribuent à son financement. Cette lettre demande l'organisation d'une réunion afin de statuer sur la pérennité ou la fin du Forum. Le questionnement est donc déjà soulevé par le Président du Forum métropolitain.

La question de la pérennité du Forum est posée depuis déjà deux ou trois ans. Il s'avère utile de débattre, sans réussir à installer le Forum sur de nouveaux axes de réflexion. Les débats se révèlent certes intéressants, mais sans traduction par des actes concrets. Si les institutions politiques s'interrogent sur l'éventuel arrêt du Forum, le Syndicat, qui intervient en deuxième rang, ne rejoint pas les acteurs sollicités sur les sujets de fond.

De fait, la question de continuer d'apporter un financement sans participation concrète se justifie. Il semble préférable d'acter un retrait, mais si la majorité émet le vœu d'attendre encore quelques mois, sa décision pourra être prise en considération.

Deux solutions apparaissent : le retrait de la délibération ou le recours au vote. En cas de vote négatif, il conviendra de s'accorder un délai supplémentaire avant de décider d'un retrait.

**Madame BROSEL** indique que la délibération proposée ne lui pose pas de souci. Cette décision doit néanmoins être consensuelle et pourrait être actée dans quelques semaines.

**Madame SEBAIHI** dit partager les propos de Madame BROSEL. Il semble que les Présidents de groupes de la Métropole sont invités au Forum pour débattre de son avenir. Il serait donc opportun d'attendre cette réunion avant de proposer la délibération au vote des membres du Syctom.

**Monsieur BOUYSSOU** reprend les propos de Monsieur le Président, qui déclarait que le Président du Forum métropolitain est tout à fait conscient des difficultés de fonctionnement de l'outil. Au regard de la prochaine réunion prévue avec les financeurs, il semble plus sage d'attendre les conclusions de la réunion.

**Le Président** propose de retirer la délibération dans un esprit de démarche consensuelle. Le sujet sera repris au terme des débats internes et la délibération proposée une nouvelle fois lors d'une prochaine instance du Comité.

*La délibération est retirée de l'ordre du jour.*

## **MOBILISATION PUBLICS ET TERRITOIRES**

### **7 : Point d'information sur l'espace info déchets**

**Le Président** précise que l'Espace Info Déchets, ouvert au rez-de-chaussée du siège du Syctom, suit une vocation pédagogique.

**Madame MARTINET** indique qu'il s'agit du premier espace institutionnel en France entièrement consacré aux déchets. Il existe de nombreuses autres structures consacrées à la biodiversité et à l'environnement, mais aucun dédié entièrement dédié aux déchets.

La démarche répond à l'axe 1 du Grand défi, à travers une surface de 97 m<sup>2</sup>, qui permettra de présenter la politique de prévention des déchets, l'importance du tri, la réalité des déchets ou encore le rôle joué par le Syctom. Le souhait est également d'ancrer la thématique des déchets dans un lieu complémentaire aux sites de traitement. L'espace sera articulé à travers les sites du Syndicat et les parcours pédagogiques au sein des usines.

L'espace est structuré en trois grandes parties. La première s'attache à l'exposition permanente, avec quatre zones : la ville, les loisirs et activités extérieures, la maison et l'école et le travail. Le but est de s'intéresser à chaque fois à la prévention des déchets, en promouvant la consommation plus durable. La vitre de la façade de l'immeuble du Syctom servira à afficher une information sur les déchets. Un espace atelier autorisera les manipulations. L'exposition temporaire sera renouvelée tous les deux mois.

Un animateur ou une animatrice accueillera le public, qui pourra profiter d'une tablette, adaptée en fonction de l'âge des participants.

L'inauguration sera organisée le 1<sup>er</sup> décembre, pour une ouverture au public le 6 décembre.

Dans un premier temps, l'Espace Info Déchets sera ouvert sur réservation pour les scolaires et extra scolaires. Un bilan interviendra quatre mois après l'ouverture afin d'apporter les adaptations et évolutions des modalités d'accueil.

À terme, l'espace s'ouvrira au grand public, y compris en accès libre. Il est également envisagé de conclure des partenariats autour du dispositif.

**Monsieur BUDAKCI** demande où se trouve l'immeuble Kadence, qui accueille l'espace pédagogique.

**Le Président** répond qu'il se situe au 86, rue Regnault, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, nouveau siège du Syctom, où chacun est le bienvenu. Des salles sont à disposition pour organiser des réunions et une cantine est ouverte à l'heure du déjeuner. L'accueil y est assuré en permanence.

L'Espace Info Déchets représente une véritable opportunité et intègre le dispositif pédagogique qui doit permettre, notamment auprès du public scolaire, de réduire les tonnages grâce à une meilleure appréhension du bon geste de tri.

**Le Président** informe enfin le Comité syndical de deux points qui seront soumis au Bureau à la suite de la présente réunion. D'abord, la transaction avec les groupements précédemment désignés pour réaliser l'opération de Romainville. Il a été en effet acté que la nature du projet changeait, selon de nouvelles évolutions. La remise en cause du marché s'est accompagnée de la rupture du contrat. Les groupements impliqués ont immédiatement émis le souhait d'attaquer le Syctom devant les tribunaux, mais la négociation a permis de baisser considérablement les indemnités demandées, qui passent de plus de 10 M€ à 1,5 M€.

Ensuite, si le Bureau suit les recommandations du Président, il est envisagé de passer un partenariat avec l'équipe de rugby du Stade Français dans le cadre d'actions de pédagogie et de sensibilisation des jeunes via la pratique sportive sur le territoire du Syctom. Il s'agira notamment d'encourager les gestes civiques sur le tri et la propreté. L'idée est de profiter d'une vitrine attractive auprès des jeunes.

**Le Président** remercie l'ensemble des personnes ayant participé au Comité syndical.

En l'absence de questions diverses, le Président remercie l'ensemble des présents et lève la séance.

## **AVIS DE REUNION**

**La séance du Comité syndical du Syctom se tiendra :**

**Vendredi 22 octobre 2021 à 09 h 00**

**à UIC-P Espaces des Congrès**

**Salle Louis Armand**

**16 rue Jean Rey**

**75015 Paris**

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 Adoption du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 24 septembre 2021
- 2 Rendu-compte des délibérations prises par le Bureau par délégation du Comité syndical
- 3 Rendu-compte des décisions prises par le Président par délégation du Comité syndical
- 4 Election d'un nouveau membre du Bureau syndical
- 5 Election des membres suppléants du Bureau syndical
- 6 Approbation du retrait du Syctom du Forum Métropolitain du Grand Paris

### **Affaires Budgétaires**

- 7 Affectation des résultats du Compte Administratif 2020
- 8 Budget Supplémentaire 2021
- 9 Débat d'Orientations Budgétaires 2022

### **Mobilisation Publics et Territoires**

- 10 Approbation du règlement du concours Design Zéro Déchet (DZD)

**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2021**

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

### DELIBERATION N° C 3758

**adoptée à l'unanimité des voix, soit 70 voix pour**

*L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à neuf heures, se sont réunis, à l'UICP Espaces Congrès - Salle Louis Armand - 16, rue Jean Rey - 75015 Paris, les membres du Comité Syndical du Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers, régulièrement convoqués le 13 octobre 2021, sous la Présidence de Monsieur Eric CESARI, Président du Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers.*

Secrétaire de séance : Yvon LEJEUNE

Date de la convocation	13 octobre 2021
Nombre de délégués en exercice :	90
Présents :	49

**OBJET :** Election d'un nouveau membre du Bureau syndical

#### **Etaient présents :**

M. CESARI	M. LASCOUX
M. BACHELAY	M. LAUSSUCQ
Mme BARODY-WEISS	Mme LAVILLE
M. BEN MOHAMED	M. LE GAC
M. BLOT	M. LEJEUNE
Mme BROSSSEL	M. LETISSIER
M. BUDAKCI	Mme MABCHOUR
M. CADEDDU	Mme MAGNE
M. CHIBANE	M. MARSEILLE
Mme CLAVEAU	Mme MENDES
M. COUMET	M. PELAIN
M. DELEPIERRE	M. PINARD
Mme DESCHIENS	Mme PRIMET
M. DUPREY	Mme PULVAR
M. EL KOURADI	M. REDLER
M. FAUCONNET	M. SIMONDON
M. FRANCHI	M. SITBON
M. GILLET	M. SOFI
Mme HERRATI	Mme VASA
M. JABOUIN	M. VAUGLIN
Mme LAHOUASSA	Mme ZOUAOUI

#### **Etaient suppléés :**

M. BAGUET par M. MATHIOUDAKIS  
M. BERDOATI par Mme DU SARTEL  
M. BOULARD par M. GRANIER  
Mme CROCHETON-BOYER par M. MEDINA

M. DUMONT par Mme CHARMETTE  
M. HANOTIN par M. MONNET  
Mme LECOUTURIER par Mme MONTANDON

**Etaient absents excusés :**

Mme ABOMANGOLI  
M. AQUA  
Mme BAKHTI-ALOUT  
M. BOHBOT  
M. BOUAMRANE  
M. BOUYSSOU  
M. CANAL  
M. CHIAKH  
Mme COULTER  
M. DAVIAUD

Mme GARNIER  
M. GENESTIER  
M. GORY  
M. LAMARCHE  
M. PAIN  
Mme PETIT  
M. SANTINI  
Mme SPANO  
Mme TOLLARD  
M. TORO

**Excusés ayant donné pouvoirs :**

M. BADINA-SERPETTE a donné pouvoir à Mme VASA  
Mme BELHOMME a donné pouvoir à Mme ZOUAOU  
M. CHEVALIER a donné pouvoir à M. LE GAC  
M. CHICHE a donné pouvoir à Mme LAVILLE  
M. DAGNAUD a donné pouvoir à M. VAUGLIN  
Mme DATI a donné pouvoir à M. LAUSSUCQ  
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. COUMET  
M. FERREIRA a donné pouvoir à M. CHIBANE  
M. GOVCIYAN a donné pouvoir à M. CESARI  
M. JAMET-FOURNIER a donné pouvoir à M. SITBON

Mme KOMITES a donné pouvoir à Mme BROSEL  
Mme KOUASSI a donné pouvoir à M. SIMONDON  
Mme LIBERT ALBANEL a donné pouvoir à Mme MAGNE  
M. MESSOUSSI a donné pouvoir à M. MONNET  
Mme MONTSENY a donné pouvoir à Mme HERRATI  
M. PERNOT a donné pouvoir à M. DUPREY  
M. RAIFAUD a donné pouvoir à M. LASCOUX  
Mme REIGADA a donné pouvoir à M. BLOT  
Mme SEBAIHI a donné pouvoir à M. LETISSIER  
Mme TERLIZZI a donné pouvoir à Mme PULVAR  
M. THEVENOT a donné pouvoir à M. DELEPIERRE

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Suite au renouvellement des conseils municipaux, l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois a, par délibération n° 20-88 du 15 septembre 2020, désigné, pour siéger au sein du Comité syndical du Syctom, Monsieur Laurent LAFON en qualité de représentant titulaire et Madame LIBERT-ALBANEL en qualité de suppléante.

Lors du Comité syndical du 9 octobre, Monsieur LAFON a été élu membre du Bureau syndical du Syctom (délibération n° C 3638).

Par une nouvelle délibération en date du 13 octobre 2020, le Conseil de territoire de l'EPT Paris Est Marne et Bois a décidé de procéder à des ajustements de ses nominations en désignant Madame LIBERT-ALBANEL comme représentante titulaire de l'EPT au sein du Comité syndical et Monsieur Laurent LAFON en qualité de suppléant.

Monsieur LAFON n'étant plus membre titulaire du Comité, il perd sa qualité de membre du Bureau.

Il convient dès lors, de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Bureau en remplacement de Monsieur LAFON.

Pour rappel, les modalités d'élection des membres du Bureau sont celles applicables à l'élection du Président et des Vice-Présidents, soit un scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas de partage de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du membre du Bureau en remplacement de Monsieur LAFON.

## **DECISION**

### **LE COMITE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10,

Vu la délibération n° C 3638 du Comité syndical du 9 octobre 2020 relative à la l'élection des membres du Bureau,

Vu la délibération n° 20-112 du Conseil de territoire de l'EPT Paris Est Marne et Bois portant désignation des représentants du territoire au sein de l'agence métropolitaine des déchets ménagers (Syctom),

Considérant l'intérêt de désigner un nouveau membre au Bureau syndical afin de garantir l'équilibre territorial,

Considérant le procès-verbal de l'élection au poste de membre du Bureau en remplacement de Monsieur Laurent LAFON lors de la séance de ce jour,

Le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1** : de prendre acte de l'élection d'un membre du Bureau syndical :

- 27<sup>ème</sup> membre du Bureau :

1<sup>er</sup> tour

Candidate : Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL

Nombre de votants :	49
Nombre de pouvoirs :	21
Vote pour :	70
Vote contre :	0
Abstention :	0

Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

**Article 2** : le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à accomplir tous les actes et toutes diligences nécessaires.

**Eric CESARI**

Signé

**Président du Sycotom  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris**

***La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président du Sycotom dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.***

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le : 27/10/2021  
et publication le : 27/10/2021

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

### DELIBERATION N° C 3759

adoptée à l'unanimité des voix, soit 70 voix pour

*L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à neuf heures, se sont réunis, à l'UICP Espaces Congrès - Salle Louis Armand - 16, rue Jean Rey - 75015 Paris, les membres du Comité Syndical du Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers, régulièrement convoqués le 13 octobre 2021, sous la Présidence de Monsieur Eric CESARI, Président du Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers.*

Secrétaire de séance : Yvon LEJEUNE

Date de la convocation	13 octobre 2021
Nombre de délégués en exercice :	90
Présents :	49

**OBJET :** Approbation du retrait du Syctom du Forum Métropolitain du Grand Paris

#### Etaient présents :

M. CESARI	M. LASCOUX
M. BACHELAY	M. LAUSSUCQ
Mme BARODY-WEISS	Mme LAVILLE
M. BEN MOHAMED	M. LE GAC
M. BLOT	M. LEJEUNE
Mme BROSEL	M. LETISSIER
M. BUDAKCI	Mme MABCHOUR
M. CADEDDU	Mme MAGNE
M. CHIBANE	M. MARSEILLE
Mme CLAVEAU	Mme MENDES
M. COUMET	M. PELAIN
M. DELEPIERRE	M. PINARD
Mme DESCHIENS	Mme PRIMET
M. DUPREY	Mme PULVAR
M. EL KOURADI	M. REDLER
M. FAUCONNET	M. SIMONDON
M. FRANCHI	M. SITBON
M. GILLET	M. SOFI
Mme HERRATI	Mme VASA
M. JABOUIN	M. VAUGLIN
Mme LAHOUASSA	Mme ZOUAOUI

#### Etaient suppléés :

M. BAGUET par M. MATHIOUDAKIS	M. BOULARD par M. GRANIER
M. BERDOATI par Mme DU SARTEL	Mme CROCHETON-BOYER par M. MEDINA

M. DUMONT par Mme CHARMETTE  
M. HANOTIN par M. MONNET

Mme LECOUTURIER par Mme MONTANDON

**Etaient absents excusés :**

Mme ABOMANGOLI  
M. AQUA  
Mme BAKHTI-ALOUT  
M. BOHBOT  
M. BOUAMRANE  
M. BOUYSSOU  
M. CANAL  
M. CHIAKH  
Mme COULTER  
M. DAVIAUD

Mme GARNIER  
M. GENESTIER  
M. GORY  
M. LAMARCHE  
M. PAIN  
Mme PETIT  
M. SANTINI  
Mme SPANO  
Mme TOLLARD  
M. TORO

**Excusés ayant donné pouvoirs :**

M. BADINA-SERPETTE a donné pouvoir à Mme VASA  
Mme BELHOMME a donné pouvoir à Mme ZOUAOUI  
M. CHEVALIER a donné pouvoir à M. LE GAC  
M. CHICHE a donné pouvoir à Mme LAVILLE  
M. DAGNAUD a donné pouvoir à M. VAUGLIN  
Mme DATI a donné pouvoir à M. LAUSSUCQ  
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. COUMET  
M. FERREIRA a donné pouvoir à M. CHIBANE  
M. GOVCIYAN a donné pouvoir à M. CESARI  
M. JAMET-FOURNIER a donné pouvoir à M. SITBON

Mme KOMITES a donné pouvoir à Mme BROSEL  
Mme KOUASSI a donné pouvoir à M. SIMONDON  
Mme LIBERT ALBANEL a donné pouvoir à Mme MAGNE  
M. MESSOUSSI a donné pouvoir à M. MONNET  
Mme MONTSENY a donné pouvoir à Mme HERRATI  
M. PERNOT a donné pouvoir à M. DUPREY  
M. RAIFAUD a donné pouvoir à M. LASCOUX  
Mme REIGADA a donné pouvoir à M. BLOT  
Mme SEBAIHI a donné pouvoir à M. LETISSIER  
Mme TERLIZZI a donné pouvoir à Mme PULVAR  
M. THEVENOT a donné pouvoir à M. DELEPIERRE

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Sycotm, dans sa logique de coopération, de développement de partenariats et de mutualisation des moyens a adhéré, à l'instar des grands syndicats urbains franciliens, au Forum métropolitain du Grand Paris, lieu d'échange et de convergence entre tous les niveaux de collectivités de la zone urbaine capitale. Cette adhésion devait permettre au Sycotm de participer à la réflexion commune sur le projet métropolitain.

A la suite de la création de la Métropole du Grand Paris, il apparait que les travaux du Forum n'apportent pas les résultats espérés au Sycotm.

Le Sycotm souhaite se retirer du Forum métropolitain du Grand Paris.

Les statuts du Forum métropolitain précisent que le retrait d'un membre peut s'opérer à tout moment. Il convient d'en informer le Président par courrier en joignant une copie de la délibération afférente. Le retrait prend effet 15 jours à réception du courrier.

## **DECISION**

**LE COMITE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 3169 du Comité syndical du 30 mars 2017 portant adhésion du Syctom au Forum métropolitain du Grand Paris,

Vu les statuts du Forum métropolitain du Grand Paris et notamment son article 16,

Considérant la volonté du Syctom de se retirer du Forum métropolitain du Grand Paris,

Le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le retrait du Syctom du Forum métropolitain du Grand Paris conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts du syndicat.

**Article 2** : le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à accomplir tous les actes et toutes diligences nécessaires.

**Eric CESARI**

**Signé**

**Président du Syctom  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris**

***La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président du Syctom dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.***

*Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le : 27/10/2021  
et publication le : 27/10/2021*

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

### DELIBERATION N° C 3760

adoptée à l'unanimité des voix, soit 70 voix pour

*L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à neuf heures, se sont réunis, à l'UICP Espaces Congrès - Salle Louis Armand - 16, rue Jean Rey - 75015 Paris, les membres du Comité Syndical du Sycotom l'agence métropolitaine des déchets ménagers, régulièrement convoqués le 13 octobre 2021, sous la Présidence de Monsieur Eric CESARI, Président du Sycotom l'agence métropolitaine des déchets ménagers.*

Secrétaire de séance : Yvon LEJEUNE

Date de la convocation	13 octobre 2021
Nombre de délégués en exercice :	90
Présents :	49

**OBJET :** Affectation des résultats du Compte Administratif 2020

#### **Etaient présents :**

M. CESARI	M. LASCOUX
M. BACHELAY	M. LAUSSUCQ
Mme BARODY-WEISS	Mme LAVILLE
M. BEN MOHAMED	M. LE GAC
M. BLOT	M. LEJEUNE
Mme BROSEL	M. LETISSIER
M. BUDAKCI	Mme MABCHOUR
M. CADEDDU	Mme MAGNE
M. CHIBANE	M. MARSEILLE
Mme CLAVEAU	Mme MENDES
M. COUMET	M. PELAIN
M. DELEPIERRE	M. PINARD
Mme DESCHIENS	Mme PRIMET
M. DUPREY	Mme PULVAR
M. EL KOURADI	M. REDLER
M. FAUCONNET	M. SIMONDON
M. FRANCHI	M. SITBON
M. GILLET	M. SOFI
Mme HERRATI	Mme VASA
M. JABOUIN	M. VAUGLIN
Mme LAHOUASSA	Mme ZOUAOUI

#### **Etaient suppléés :**

M. BAGUET par M. MATHIOUDAKIS	M. BOULARD par M. GRANIER
M. BERDOATI par Mme DU SARTEL	Mme CROCHETON-BOYER par M. MEDINA

M. DUMONT par Mme CHARMETTE  
M. HANOTIN par M. MONNET

Mme LECOUTURIER par Mme MONTANDON

**Etaient absents excusés :**

Mme ABOMANGOLI  
M. AQUA  
Mme BAKHTI-ALOUT  
M. BOHBOT  
M. BOUAMRANE  
M. BOUYSSOU  
M. CANAL  
M. CHIAKH  
Mme COULTER  
M. DAVIAUD

Mme GARNIER  
M. GENESTIER  
M. GORY  
M. LAMARCHE  
M. PAIN  
Mme PETIT  
M. SANTINI  
Mme SPANO  
Mme TOLLARD  
M. TORO

**Excusés ayant donné pouvoirs :**

M. BADINA-SERPETTE a donné pouvoir à Mme VASA  
Mme BELHOMME a donné pouvoir à Mme ZOUAOUI  
M. CHEVALIER a donné pouvoir à M. LE GAC  
M. CHICHE a donné pouvoir à Mme LAVILLE  
M. DAGNAUD a donné pouvoir à M. VAUGLIN  
Mme DATI a donné pouvoir à M. LAUSSUCQ  
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. COUMET  
M. FERREIRA a donné pouvoir à M. CHIBANE  
M. GOVCIYAN a donné pouvoir à M. CESARI  
M. JAMET-FOURNIER a donné pouvoir à M. SITBON

Mme KOMITES a donné pouvoir à Mme BROSEL  
Mme KOUASSI a donné pouvoir à M. SIMONDON  
Mme LIBERT ALBANEL a donné pouvoir à Mme MAGNE  
M. MESSOUSSI a donné pouvoir à M. MONNET  
Mme MONTSENY a donné pouvoir à Mme HERRATI  
M. PERNOT a donné pouvoir à M. DUPREY  
M. RAIFAUD a donné pouvoir à M. LASCOUX  
Mme REIGADA a donné pouvoir à M. BLOT  
Mme SEBAIHI a donné pouvoir à M. LETISSIER  
Mme TERLIZZI a donné pouvoir à Mme PULVAR  
M. THEVENOT a donné pouvoir à M. DELEPIERRE

## **DECISION**

**LE COMITE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 prise dans le cadre de l'article 63 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 portant réforme de l'instruction budgétaire M 14,

Vu la délibération n° C 3569 du 6 janvier 2020 portant adoption du Budget Primitif 2020 du Sycotom,

Vu la délibération n° C 3724 du 18 juin 2021 approuvant le Compte de Gestion 2020 du Sycotom,

Vu la délibération n° C 3725 du 18 juin 2021 approuvant le Compte Administratif 2020 du Sycotom,

Considérant les résultats du Compte Administratif 2020 :

Résultat net global de clôture 2020 de la section de fonctionnement	<b>14 257 317,25 €</b>
Résultat de clôture 2020 de la section d'investissement à affecter	49 479 442,90 €
-Solde des restes à réaliser 2020 de la section d'investissement	- 92 718,83 €
Résultat net global de clôture 2020 de la section d'investissement	<b>49 386 724,07 €</b>
Résultat net global de clôture 2020	<b>63 644 041,32 €</b>

Considérant qu'il est constaté un excédent d'investissement au 31 décembre 2020 (résultat d'investissement cumulé retraité des restes à réaliser) de 49 386 724,07 €,

Considérant que cet excédent d'investissement est libre d'affectation (prise en compte des dépenses d'investissement futures et du remboursement en capital des emprunts),

Vu la nécessité du Sycotom d'assurer un équilibre du Budget 2021,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité,

Le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'affecter les résultats du Compte Administratif 2020 du Sycotom comme suit :

- 49 479 442,90 € en crédit du compte 001 "résultat d'investissement reporté",
- 14 257 317,25 € au crédit du compte 002 "résultat de fonctionnement reporté".

**Article 2:** Le président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à accomplir tous les actes et diligences nécessaires.

**Eric CESARI**

**Signé**

**Président du Sycotom  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris**

***La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président du Sycotom dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.***

*Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le : 27/10/2021  
et publication le : 27/10/2021*

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

### DELIBERATION N° C 3761

**adoptée à la majorité avec 50 voix pour et 20 abstentions**

*L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à neuf heures, se sont réunis, à l'UICP Espaces Congrès - Salle Louis Armand - 16, rue Jean Rey - 75015 Paris, les membres du Comité Syndical du Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers, régulièrement convoqués le 13 octobre 2021, sous la Présidence de Monsieur Eric CESARI, Président du Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers.*

Secrétaire de séance : Yvon LEJEUNE

Date de la convocation	13 octobre 2021
Nombre de délégués en exercice :	90
Présents :	49

**OBJET : Budget Supplémentaire 2021**

#### **Etaient présents :**

M. CESARI	M. LASCOUX
M. BACHELAY	M. LAUSSUCQ
Mme BARODY-WEISS	Mme LAVILLE
M. BEN MOHAMED	M. LE GAC
M. BLOT	M. LEJEUNE
Mme BROSEL	M. LETISSIER
M. BUDAKCI	Mme MABCHOUR
M. CADEDDU	Mme MAGNE
M. CHIBANE	M. MARSEILLE
Mme CLAVEAU	Mme MENDES
M. COUMET	M. PELAIN
M. DELEPIERRE	M. PINARD
Mme DESCHIENS	Mme PRIMET
M. DUPREY	Mme PULVAR
M. EL KOURADI	M. REDLER
M. FAUCONNET	M. SIMONDON
M. FRANCHI	M. SITBON
M. GILLET	M. SOFI
Mme HERRATI	Mme VASA
M. JABOUIN	M. VAUGLIN
Mme LAHOUASSA	Mme ZOUAOUI

#### **Etaient suppléés :**

M. BAGUET par M. MATHIOUDAKIS	M. BOULARD par M. GRANIER
M. BERDOATI par Mme DU SARTEL	Mme CROCHETON-BOYER par M. MEDINA

M. DUMONT par Mme CHARMETTE  
M. HANOTIN par M. MONNET

Mme LECOUTURIER par Mme MONTANDON

**Etaient absents excusés :**

Mme ABOMANGOLI  
M. AQUA  
Mme BAKHTI-ALOUT  
M. BOHBOT  
M. BOUAMRANE  
M. BOUYSSOU  
M. CANAL  
M. CHIAKH  
Mme COULTER  
M. DAVIAUD

Mme GARNIER  
M. GENESTIER  
M. GORY  
M. LAMARCHE  
M. PAIN  
Mme PETIT  
M. SANTINI  
Mme SPANO  
Mme TOLLARD  
M. TORO

**Excusés ayant donné pouvoirs :**

M. BADINA-SERPETTE a donné pouvoir à Mme VASA  
Mme BELHOMME a donné pouvoir à Mme ZOUAOUI  
M. CHEVALIER a donné pouvoir à M. LE GAC  
M. CHICHE a donné pouvoir à Mme LAVILLE  
M. DAGNAUD a donné pouvoir à M. VAUGLIN  
Mme DATI a donné pouvoir à M. LAUSSUCQ  
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. COUMET  
M. FERREIRA a donné pouvoir à M. CHIBANE  
M. GOVCIYAN a donné pouvoir à M. CESARI  
M. JAMET-FOURNIER a donné pouvoir à M. SITBON  
Mme KOMITES a donné pouvoir à Mme BROSSEL  
Mme KOUASSI a donné pouvoir à M. SIMONDON  
Mme LIBERT ALBANEL a donné pouvoir à Mme MAGNE  
M. MESSOUSSI a donné pouvoir à M. MONNET  
Mme MONTSENY a donné pouvoir à Mme HERRATI  
M. PERNOT a donné pouvoir à M. DUPREY  
M. RAIFAUD a donné pouvoir à M. LASCOUX  
Mme REIGADA a donné pouvoir à M. BLOT  
Mme SEBAIHI a donné pouvoir à M. LETISSIER  
Mme TERLIZZI a donné pouvoir à Mme PULVAR  
M. THEVENOT a donné pouvoir à M. DELEPIERRE

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Le Budget Supplémentaire 2021 est l'occasion d'effectuer :

- la reprise de l'excédent de financement d'investissement 2020 en investissement et la reprise de l'excédent de fonctionnement 2020 en fonctionnement,
- un ajustement à la hausse de l'ensemble des tonnages suite à la reprise de l'activité économique,
- un ajustement des prévisions de dépenses d'équipement.

## **DECISION**

**LE COMITE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants, L 5212-18 et suivants,

Vu la délibération n° C 3679 du 12 février 2021 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2021,

Vu la délibération n° C 3699 du 2 avril 2021 portant approbation du Budget Primitif 2021,

Vu la délibération n° C 3760 en date du 22 octobre 2021 relative à l'affectation des résultats du Compte Administratif 2020 du Sycotm,

Considérant la nécessité et l'intérêt pour le Sycotm de voter un budget supplémentaire pour l'année 2021,

Considérant le projet de Budget Supplémentaire 2021 du Sycotm,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité,

Le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'adopter le Budget Supplémentaire du Sycotm, au titre de l'exercice 2021, par nature, par chapitre en section de fonctionnement, par chapitre, par opération en section d'investissement.

**Article 2** : le nouvel équilibre budgétaire en dépenses et en recettes s'établit de la façon suivante :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement + Investissement</b>
Budget Primitif 2021	381 214 344,30	324 174 132,02	705 388 476,32
<b>BS 2021, reports et affectation des résultats 2020</b>	<b>40 215 085,37</b>	<b>-11 973 681,17</b>	<b>28 241 404,20</b>
Total Budgété 2021	421 429 429,67	312 200 450,85	733 629 880,52

**Article 3** : de modifier les AP/CP comme suit :

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
200201/2019 AMELIORATION CONTINUE	144 012 613,57	2 745 218,28	146 757 831,85	26 071 085,19	27 558 048,18	17 382 120,00	75 746 578,48
201904/2019 BIODECHETS	11 272 100,00	-1 315 000,00	9 957 100,00	597 500,00	329 600,00	1 290 000,00	7 740 000,00
200502/2019 COMETHANISATION et METHANISATION	52 975 154,18	147 164,09	53 122 318,27	5 582 989,62	7 247 826,65	9 010 178,00	31 281 324,00
201301/2019 EXTENSIONS	130 222 069,32	-44 222 817,33	85 999 251,99	56 427 450,54	22 571 801,45	6 000 000,00	1 000 000,00
CONSIGNES DE TRI							
201902/2019 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES 2019	15 586 861,10	-270 561,62	15 316 299,48	1 817 325,12	3 731 932,26	1 294 578,00	8 472 464,10
201903/2019 PLANS DE PREVENTION	46 987 116,40	47 356 641,02	94 343 757,42	2 094 442,37	12 225 124,88	12 582 890,40	67 441 299,77
200301/2019 RECONSTRUCTION CENTRE D'IVRY PARIS 13	624 715 557,76	8 580 172,37	633 295 730,13	212 583 544,43	130 712 185,70	132 000 000,00	158 000 000,00
201601/2019 RECONSTRUCTION ROMAINVILLE	193 826 374,22	14 424 364,78	208 250 739,00	3 249 629,88	2 701 109,12	6 200 000,00	196 100 000,00
201101/2019 RENOVATION SAINT OUEN	207 769 910,75	264 262,24	208 034 172,99	71 667 426,25	52 392 246,74	40 558 300,00	43 416 200,00

**Article 4 :** de reprendre partiellement la provision pour risques et charges constituée en 2020 sur la nature 6815 et repris en 2021 sur la nature 7815 à hauteur de 1 699 180,09 €.

**Article 5 :** le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à accomplir tous les actes et toutes diligences nécessaires.

**Eric CESARI**

Signé

**Président du Sycotom  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris**

***La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président du Sycotom dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.***

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le : 27/10/2021  
et publication le : 27/10/2021

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

### DELIBERATION N° C 3762

adoptée à l'unanimité des voix, soit 68 voix pour

*L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à neuf heures, se sont réunis, à l'UICP Espaces Congrès - Salle Louis Armand - 16, rue Jean Rey - 75015 Paris, les membres du Comité Syndical du Sycotom l'agence métropolitaine des déchets ménagers, régulièrement convoqués le 13 octobre 2021, sous la Présidence de Monsieur Eric CESARI, Président du Sycotom l'agence métropolitaine des déchets ménagers.*

Secrétaire de séance : Yvon LEJEUNE

Date de la convocation	13 octobre 2021
Nombre de délégués en exercice :	90
Présents :	48

**OBJET :** Débat d'Orientations Budgétaires 2022

#### Etaient présents :

M. CESARI	M. LAUSSUCQ
M. BACHELAY	Mme LAVILLE
Mme BARODY-WEISS	M. LE GAC
M. BEN MOHAMED	M. LEJEUNE
M. BLOT	M. LETISSIER
Mme BROSEL	Mme MABCHOUR
M. BUDAKCI	Mme MAGNE
M. CADEDDU	M. MARSEILLE
Mme CLAVEAU	Mme MENDES
M. COUMET	M. PELAIN
M. DELEPIERRE	M. PINARD
Mme DESCHIENS	Mme PRIMET
M. DUPREY	Mme PULVAR
M. EL KOURADI	M. REDLER
M. FAUCONNET	M. SIMONDON
M. FRANCHI	M. SITBON
M. GILLET	M. SOFI
Mme HERRATI	Mme VASA
M. JABOUIN	M. VAUGLIN
Mme LAHOUASSA	Mme ZOUAOUI
M. LASCoux	

#### Etaient suppléés :

M. BAGUET par M. MATHIOUDAKIS	M. BOULARD par M. GRANIER
M. BERDOATI par Mme DU SARTEL	Mme CROCHETON-BOYER par M. MEDINA

M. DUMONT par Mme CHARMETTE  
M. HANOTIN par M. MONNET

Mme LECOUTURIER par Mme MONTANDON

**Etaient absents excusés :**

Mme ABOMANGOLI  
M. AQUA  
Mme BAKHTI-ALOUT  
M. BOHBOT  
M. BOUAMRANE  
M. BOUYSSOU  
M. CANAL  
M. CHIAKH  
M. CHIBANE  
Mme COULTER  
M. DAVIAUD

M. FERREIRA  
Mme GARNIER  
M. GENESTIER  
M. GORY  
M. LAMARCHE  
M. PAIN  
Mme PETIT  
M. SANTINI  
Mme SPANO  
Mme TOLLARD  
M. TORO

**Excusés ayant donné pouvoirs :**

M. BADINA-SERPETTE a donné pouvoir à Mme VASA  
Mme BELHOMME a donné pouvoir à Mme ZOUAOU  
M. CHEVALIER a donné pouvoir à M. LE GAC  
M. CHICHE a donné pouvoir à Mme LAVILLE  
M. DAGNAUD a donné pouvoir à M. VAUGLIN  
Mme DATI a donné pouvoir à M. LAUSSUCQ  
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. COUMET  
M. GOVCYAN a donné pouvoir à M. CESARI  
M. JAMET-FOURNIER a donné pouvoir à M. SITBON  
Mme KOMITES a donné pouvoir à Mme BROSSSEL

Mme KOUASSI a donné pouvoir à M. SIMONDON  
Mme LIBERT ALBANEL a donné pouvoir à Mme MAGNE  
M. MESSOUSSI a donné pouvoir à M. MONNET  
Mme MONTSENY a donné pouvoir à Mme HERRATI  
M. PERNOT a donné pouvoir à M. DUPREY  
M. RAIFAUD a donné pouvoir à M. LASCOUX  
Mme REIGADA a donné pouvoir à M. BLOT  
Mme SEBAIHI a donné pouvoir à M. LETISSIER  
Mme TERLIZZI a donné pouvoir à Mme PULVAR  
M. THEVENOT a donné pouvoir à M. DELEPIERRE

**DECISION**

**LE COMITE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget du Sycdom,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires 2022 du Sycdom adressé aux membres du Comité,

Considérant l'obligation d'organiser au sein du Comité un débat portant sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget Primitif,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité,

Le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article unique** : de prendre acte de la communication de Monsieur le Président du Syctom relative aux orientations budgétaires du Syctom pour l'année 2022.

Un débat sur ces orientations budgétaires a été organisé ce jour en séance du Comité syndical.

**Eric CESARI**

**Signé**

**Président du Syctom  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris**

*La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président du Syctom dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.*

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le : 27/10/2021  
et publication le : 27/10/2021

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

### DELIBERATION N° C 3763

adoptée à l'unanimité des voix, soit 67 voix pour

*L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre à neuf heures, se sont réunis, à l'UICP Espaces Congrès - Salle Louis Armand - 16, rue Jean Rey - 75015 Paris, les membres du Comité Syndical du Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers, régulièrement convoqués le 13 octobre 2021, sous la Présidence de Monsieur Eric CESARI, Président du Syctom l'agence métropolitaine des déchets ménagers.*

Secrétaire de séance : Yvon LEJEUNE

Date de la convocation	13 octobre 2021
Nombre de délégués en exercice :	90
Présents :	47

**OBJET :** Approbation du règlement du concours Design Zéro Déchet (DZD)

#### **Etaient présents :**

M. CESARI	M. LASCOUX
M. BACHELAY	M. LAUSSUCQ
Mme BARODY-WEISS	Mme LAVILLE
M. BEN MOHAMED	M. LE GAC
M. BLOT	M. LEJEUNE
Mme BROSSSEL	M. LETISSIER
M. BUDAKCI	Mme MABCHOUR
M. CADEDDU	Mme MAGNE
M. CHIBANE	M. MARSEILLE
Mme CLAVEAU	Mme MENDES
M. COUMET	M. PELAIN
M. DELEPIERRE	M. PINARD
Mme DESCHIENS	Mme PULVAR
M. EL KOURADI	M. REDLER
M. FAUCONNET	M. SIMONDON
M. FRANCHI	M. SITBON
M. GILLET	M. SOFI
Mme HERRATI	Mme VASA
M. JABOUIN	M. VAUGLIN
Mme LAHOUASSA	Mme ZOUAOUI

#### **Etaient suppléés :**

M. BAGUET par M. MATHIOUDAKIS	M. BOULARD par M. GRANIER
M. BERDOATI par Mme DU SARTEL	Mme CROCHETON-BOYER par M. MEDINA

M. DUMONT par Mme CHARMETTE  
M. HANOTIN par M. MONNET

Mme LECOUTURIER par Mme MONTANDON

**Etaient absents excusés :**

Mme ABOMANGOLI  
M. AQUA  
Mme BAKHTI-ALOUT  
M. BOHBOT  
M. BOUAMRANE  
M. BOUYSSOU  
M. CANAL  
M. CHIAKH  
Mme COULTER  
M. DAVIAUD  
M. DUPREY  
Mme GARNIER

M. GENESTIER  
M. GORY  
M. LAMARCHE  
M. PAIN  
M. PERNOT  
Mme PETIT  
Mme PRIMET  
M. SANTINI  
Mme SPANO  
Mme TOLLARD  
M. TORO

**Excusés ayant donné pouvoirs :**

M. BADINA-SERPETTE a donné pouvoir à Mme VASA  
Mme BELHOMME a donné pouvoir à Mme ZOUAOU  
M. CHEVALIER a donné pouvoir à M. LE GAC  
M. CHICHE a donné pouvoir à Mme LAVILLE  
M. DAGNAUD a donné pouvoir à M. VAUGLIN  
Mme DATI a donné pouvoir à M. LAUSSUCQ  
Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. COUMET  
M. FERREIRA a donné pouvoir à M. CHIBANE  
M. GOVCIYAN a donné pouvoir à M. CESARI  
M. JAMET-FOURNIER a donné pouvoir à M. SITBON

Mme KOMITES a donné pouvoir à Mme BROSEL  
Mme KOUASSI a donné pouvoir à M. SIMONDON  
Mme LIBERT ALBANEL a donné pouvoir à Mme MAGNE  
M. MESSOUSSI a donné pouvoir à M. MONNET  
Mme MONTSENY a donné pouvoir à Mme HERRATI  
M. RAIFAUD a donné pouvoir à M. LASCOUX  
Mme REIGADA a donné pouvoir à M. BLOT  
Mme SEBAIHI a donné pouvoir à M. LETISSIER  
Mme TERLIZZI a donné pouvoir à Mme PULVAR  
M. THEVENOT a donné pouvoir à M. DELEPIERRE

**EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis 2004, le Syctom impulse une dynamique territoriale de prévention et de réduction des déchets ménagers, à travers ses plans de soutien et d'actions ambitieux. Le Syctom a renouvelé cet engagement aux côtés de ses adhérents avec le renouvellement de son dispositif d'accompagnement à destination des collectivités pour la période 2021-2026. Voté par le Comité Syndical du 2 avril 2021, il poursuit deux grands objectifs : la diminution du gisement d'ordures ménagères résiduelles et l'augmentation des collectes sélectives.

L'organisation du concours Design Zéro Déchet s'inscrit pleinement dans l'atteinte de l'objectif de réduction des ordures ménagères car il vise à sensibiliser les acteurs concernés par l'ensemble du cycle de vie des produits au potentiel d'innovation qui réside dans une démarche d'éco-conception et à déclencher une prise de conscience.

En presque 10 ans d'existence, le concours Design Zéro Déchet est petit à petit devenu une référence dans le domaine de l'éco-conception et de l'économie circulaire. Pour preuve, il est cité parmi les bonnes pratiques sur la plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire, portée par la Commission européenne et le Comité économique et social européen.

Pour la 9<sup>ème</sup> édition en 2021, la thématique était « *Du pack au vrac : comment développer et enchanter la consommation en vrac ?* ». 172 projets ont été reçus issus de 32 écoles et universités. La remise des prix a été organisée à Commune Image (sur la commune de Saint-Ouen) avec une retransmission en direct sur la chaîne YouTube du Sycotom. Une exposition virtuelle de cette édition est en ligne sur le site dédié du concours : [www.designzerodechet.fr](http://www.designzerodechet.fr)

Au regard de l'impact du concours et de la prise de conscience grandissant des enjeux d'éco-conception, le concours DZD est prolongé pour 3 nouvelles éditions (2022, 2023 et 2024).

Pour chaque édition, le planning général d'organisation sera le suivant :

- **Octobre année n à fin janvier année n+1** : Organisation des séminaires d'introduction et de suivi de projet,
- **Mi-février année n+1** : Limite de réception des dossiers de candidature au concours,
- **Mars année n+1** : Présélection basée sur une analyse technique des projets,
- **Avril année n+1** : Organisation du jury de sélection des lauréats,
- **Mai année n+1** : Organisation de la remise des prix. Tous les participants de l'édition en cours recevront une invitation à la remise des prix. Les lauréats désignés par le jury se verront remettre leur prix. Un cahier des tendances regroupant les projets finalistes sera publié à cette occasion.

Dans le cadre de chaque édition, quatre catégories de prix viendront récompenser les 4 meilleurs projets. Trois catégories seront déterminées pour chaque édition en fonction de la thématique retenue et seront précisées dans l'annexe de l'édition en cours. La 4<sup>ème</sup> catégorie sera Le prix spécial du Sycotom et sera désigné par le Président ou le Directeur Général des Services du Sycotom. Les 4 prix seront d'un montant égal de 3 000 € chacun.

Les étudiants finalistes seront invités à voter pour le prix coup de cœur étudiant dont le résultat sera annoncé lors de la remise des prix. Le prix coup de cœur étudiant sera doté d'un montant de 500 €.

Dans un souci d'équité, notamment en direction des étudiants finalistes de régions hors Ile-de-France, le Sycotom pourra prendre en charge 50% des frais de déplacement sur la base d'un billet de train, seconde classe, sur transmission des billets originaux au nom de l'étudiant.

Pour cette 10<sup>ème</sup> édition, la thématique est « Nouvelle ère de jeu, comment éco-concevoir les événements sportifs ? ». Le lancement de cette édition s'est déroulé le 16 septembre 2021 au Stade Jean-Bouin avec le Stade Français Paris, partenaire de cette édition.

Il sera proposé aux étudiants de réfléchir à l'éco-conception des événements sportifs afin de les inscrire dans une économie circulaire. Cette thématique cible aussi bien les événements sportifs professionnels de grande envergure que ceux de plus petite taille organisés à une échelle amateur. Il s'agit d'accompagner les événements sportifs dans un changement de pratique afin de les inscrire dans l'économie circulaire.

L'objectif sera d'inciter les étudiants à travailler sur les biens et services qui entourent les événements sportifs afin d'améliorer leur durabilité environnementale. Cela peut inclure : l'organisation, les équipements (mobilier, parquet, revêtements), les modes de restauration, la

gestion des déchets, les modes d'accueil, la communication ... Cela n'inclura pas les équipements liés à la pratique du sport tels que raquette, ballon, vélo... (la liste n'est pas exhaustive). Cette thématique devra permettre aux étudiants de réfléchir à la meilleure manière d'éviter les déchets en amont des événements sportifs mais également aux achats responsables, au suremballage, au multi-usage des installations, outils ou accessoires ...

## **DECISION**

### **LE COMITE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° C 3661 en date du 27 novembre 2020 portant délégation de compétences du Comité syndical au Bureau syndical,

Vu la délibération n° C 3707 en date du 2 avril 2021 portant approbation du dispositif d'accompagnement prévention et sensibilisation pour la période 2021-2026,

Considérant le concours Design Zero Déchet, organisé chaque année par le Syctom,

Considérant le projet de règlement du concours « Design Zéro Déchet » pour les éditions 2022, 2023 et 2024,

Vu le budget du Syctom,

Le Président entendu,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le règlement du concours « Design Zéro Déchet » pour les années 2022, 2023 et 2024.

**Article 2** : d'autoriser le Président à nommer les membres du jury de sélection, qui sera composé de représentants du Syctom, de professionnels de l'éco-conception et de l'éco-design, de représentants des partenaires institutionnels du Syctom, de représentants du secteur associatif et du secteur industriel.

**Article 3** : d'autoriser le Président à désigner, après avis du jury, les lauréats de concours « Design Zéro Déchet » et de signer les procès-verbaux de désignation.

**Article 4** : d'accorder un prix de 3 000 € aux trois meilleurs projets, un prix spécial du Syctom de 3 000 € et un prix coup de cœur étudiant de 500 €, et d'autoriser le Président à procéder au versement des prix auprès des étudiants lauréats.

**Article 5** : d'autoriser le Président à procéder au remboursement des étudiants finalistes résidants en régions, de 50% des frais de transports, sur justificatifs et sur la base d'un billet de train, seconde classe.

**Article 6** : le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à accomplir tous les actes et toutes diligences nécessaires.

**Eric CESARI**

**Signé**

**Président du Sycotom  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris**

***La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président du Sycotom dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.***

*Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le : 27/10/2021  
et publication le : 27/10/2021*

**RENDU-COMPTÉ DES DÉCISIONS PRISES  
PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION  
DU COMITÉ SYNDICAL**

**Comité syndical du 22 octobre 2021**

**Rendu compte de l'exercice par le président de ses compétences déléguées**

Acte	Objet	Date de signature	Montant € HT
Marché	Marché subséquent n°2021089SPT/2021046-01 "Edition 2022 du concours DZD" conclu avec THEMA DESIGN	17/09/2021	28 400 €
Marché	Marché n° 2021085AST pour l'amélioration de la protection incendie du centre de Sevrans conclu avec AFI SOLUTIONS	21/09/2021	834 549 €
Marché	Marché subséquent n°2020017-02 / 2021087SST à l'accord cadre « Mission Contrôle technique et contrôle de conformité du partenariat d'innovation Syctom SIAAP » - « Mission de contrôle et avis relatifs aux études d'exécution et de suivi des travaux de construction jusqu'à la réception de l'unité pilote à Seine Valenton conclu avec APAVE PARISIENNE	23/09/2021	198 540 €
Avenant	Avenant n°1 au marché n° 17 91 073 de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet d'adaptation du centre de tri des collectes sélectives de Nanterre à l'extension des consignes de tri et aux apports par gros porteurs	23/09/2021	196 142 €
Marché	Marché subséquent n°1991011-04 / 2021088SST à l'accord cadre « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'une unité de méthanisation de Gennevilliers » Mission d'assistance pour le pilotage du projet et de l'analyse des offres finales conclu avec SAGE Engineering/TBF Partner/PARIMAGE dit AMODIAS	24/09/2021	201 890 €
Avenant	Avenant n°7 au marché n°18 91 057 relatif à la conception réalisation exploitation maintenance pour l'adaptation du centre de tri de Nanterre	04/10/2021	sans incidence financière